



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5090322

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 7/07/2025 11H18 C:025094 I:39674
V/REF : 1018107
V/Email reçu le Lundi 07/07/2025 a 11H18

SEMCODA MANDATAIRE DE CCAS
VILLIEU LOYES MOLLON
21 RUE DES MAGNOLIAS
GRANDIFLORA
01600 TREVoux

V/REF.IMM. 09046
IMMEUBLE : CHARL.DE GAULLE-9046
AVENUE CHARLES DE GAULLE
.
01800 VILLIEU LOYES MOLLON

Vaulx en Velin, le 05 Septembre 2025

Référence Marché: M_231009002-1
LOCALISATION : ALLEE N85 GAULLE - LOGEMENT DE MME TRUFFY AU RDC TEL07 83134255
MOTIF : INTERVENIR POUR CROCHETS DE VOILETS
Donneur d'ordre : M. J.P. GIORDANO

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 22/07/2025 A 08H00 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE MME TRUFFY AU REZ-DE-CHAUSSEE
- PRISE DE REFERENCE

LE 14/08 A 08H00 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE ME TRUFFY AU REZ DE CHAUSSEE
MISE EN PLACE D'UN BLOC VOLET
NETTOYAGE DES LIEUX

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER EMAIL en CC le 14/08/25 a 16H47 JPierre.GIORDANO@semcoda.co
MP LCOMPTER Email envoyé le 14/08/25 a 16H47 Mme E. GOMEZ

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Trév.01	1	71,89	71,89
1,00	MS00059-Rempl.Arret/Gonds/Penture/Croche	5	46,21	46,21

101, avenue Paul Marcellin - 69120 VAULX EN VELIN

SAS au capital de 42 994 €

RCS. LYON B. 303.890.206 – TVA intracommunautaire FR28303890206

Tél : 04 78 79 36 36 - Fax : 04 78 79 35 35 - centreappels@servimo.fr

Attention ! Nouveau RIB : IBAN : FR76 3000 3035 7100 0200 0716 496 - B.I.C : SOGEFRPP



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5090322

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00061-Fixation chimique	5	51,35	51,35
TOTAL H.T.				169,45
T.V.A. a 10,00%				16,94
TOTAL T.T.C.En EURO				186,39

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1018107 du 07/07/2025

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE TREVoux

21, rue des Magnolias

Le Grandiflora

01600 TREVoux

Tel:04.81.51.03.10

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Lieu d'intervention

MME TRUFFY Jeanine

85 Avenue Charles de Gaulle

Résidence les Ecureuils

01800 VILLIEU LOYES MOLLON

Référence de la Demande

N°: 836 323 du 07/07/2025

MDTFOU7VI Mandat cpt tier Fournitures Villieu Loyes Mollon

01-EE-9999-93-46134000

Marché : M - 231009002-1

Téléphone : 07.83.13.42.55 / 07.83.89.36.17

09046-00001-00001-00006 H / Type 1BIS / RDC

Etage : RDC

Date entrée: 23/07/2012

Délai

Date limite exécution : 22/07/2025

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	71,89	71,89	7,19	79,08
MS00059 Crochets de volets y compris toutes sujétions	1,00	46,22	46,22	4,62	50,84
Total H.T.					118,11
Total TVA					11,81
Total TTC					129,92

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par GIORDANO JEAN-PIERRE (Trévoux) le 07/07/2025

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence
Karine COGNET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA Mandataire de CCAS VILLIEU LOYES MOLLON

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVoux

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **85 Avenue Charles de Gaulle Résidence les Ecureuils 01800 VILLIEU LOYES MOLLON**

dont je suis : ☐ Propriétaire ☐ Locataire ☒ Autre (précisez votre qualité) : **Mandataire**

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **07/07/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1018107